



Bape    Attention du président

Bonjour ce mémoire s'adresse au dossier en cours

Je vous écris pour vous transmettre mon inquiétude particulière en regards des infrasons et de la santé de la vie sur et hors terre. Cette vie étant affectée par cette nouvelle pollution grandissante "exponentiel" j'explique en vous présentant une expérience qui persiste depuis maintenant plus de 14 ans au 2 liens suivant .

Le 1er résume un passage en psychiatrie du à de réel symptômes documenté dans la bible du psychiatre DSM4 et dont le psychiatre ne peut soutenir le diagnostic de maladie mental car l'élément déclencheur est de source environnemental électrique bien décrite dans l'article suivant,

*Electrohypersensitivity: handicap often mistaken for a psychiatric disorder*

<https://maisonsaine.ca/article?id=100375>

Un Québécois se dit empoisonné par l'électricité « sale » du réseau hydroquébécois.

<https://maisonsaine.ca/article?id=100425>

Mon inquiétude est qu'Hydro Québec n'est actuellement pas en mesure de régler un simple problème résultant d'un problème architectural , problème mal connu qui se rééfète sur la qualité de l'électricité et qualité de l'onde livré à certain de ses abonnés, si non la majorité de ses abonnés particulièrement en région rural et montagneuse. Sans entrer dans les détails dont vous avez un avant-gout dans les références citées dans le lien électricité sale de mon article ci haut mentionné. J'invite les parties prenantes à ce dossier à y prendre acte sans tourner les coins ronds comme ce fut le cas que vous avez été en mesure de constater lors des discussions d'experts et soi-disant experts sur les infrasons et comment les mesurées.

Un des problèmes facile à détecter concernant l'infrastructure du réseau de distribution se reflétant chez le consommateur, est la circulation de courant maintenant nommé indésirable dans les mises à la terre. Ces mises à la terre devraient à toute fin pratique protéger contre la foudre et ou défaut de câblage ou autre, seulement dans un contexte temporaire demandant rectification. Pour se faire un élément essentiel est d'avoir une tension neutre terre de zéro volt tel que spécifié par le témoin expert d'Hydro-Québec lors d'une audience devant la cour suprême du Canada impliquant Hydro Québec C Revenu Canada. Ce zéro volt est important car c'est la terre qui elle même sert à environ 60 % le retour de courant à la source, alors que c'est le neutre qui devrait de toute évidence retourner presque la totalité des courants consommés à la source pour fermer le circuit. Ce neutre n'étant pas suffisant, la terre compense, mais celle ci n'est pas uniforme elle offre une résistance très variable dû à sa composition , gel dégel etc. Évidement on essaie de mettre des pansements ici et là mais cela ne fonctionne que très rarement et ces solutions sont plutôt offertes aux agriculteurs dont est quelquefois la résultante le suicide. La raison pour laquelle je suis en mesure de pondre ce texte en quelque heures

c'est grace aux ingénieurs qui répondent à mes question suscités après une dizaine d'année de recherche sur le sujet et que j'y ai pensé sérieusement au suicide, alors que je n'ai aucune raison n'y même d'y songé et que j'ai mis la main sur une recherche au bureau du coroner de 75 suicides de cultivateurs et surtout qu'il n'y a aucun enquête sur cette cause insoupçonnable.

JE M'ARÊTE ICI SUR CE SUJET QUE JE PEUT APPROFONDIR.

J'aime beaucoup les technologie aujourd'hui je m'en méfie à cause du manque d'intégrité des gens qui gravitent autour de ces mannes d'argent promises qui de toute évidence part de Je lisais dans la revue le grief que certain courants vagabonds se propageait du au fait que l'éolienne ou antenne de communication étaient placé à l'intersection de rivières souterraines, je demande qu'un analyse du sous sol soit faites avec les appareils de détection à jour pour ce genre d'expertise, la raison en ai que selon l'expérience que je vie avec hydro Québec , après 4-5 visites chez moi il n'ont jamais mis d'enregistreur sur le réseau.

En conclusion

1- je demande qu'il y ai dépôt et rende public toute documentation sur la qualité de l'onde présente actuellement et de fournir en ligne l'accès au normes utilisés par le promoteur ainsi que ceux en vigueur par hydro Québec, que ce soit pour la ligne de transport haut voltage et ou bas voltage sous terrain entre chaque éolien.

2- je demande un moratoire et arrêt des procédures d'implantation le temps nécessaire afin investiguer sur cette question des infrasons primordial sur la qualité de vie de toutes être vivant, de la flore de la faune

3 - Une autre de mes inquiétude toujours dans la même ligne de pensée, je demande au promoteur de corriger si je me trompe, l'énergie provenant de la transformation du vent en énergie électrique consommable à 60hz passe par plusieurs étape selon le choix du type de configuration

a alternateur courant ac,

b rectifié en courant continue

c, Ce courant Continue est corriger ensuite pour obtenir une onde carré à 60Hz assimilable par le réseau après l'étape 4

d- Filtration afin d'approcher le plus possible une onde sinusoïdale normalement fourni par le réseau des turbine hydro électrique.

Est- ce que le promoteur peut élaborer avec des données techniques pour qu'on puissent comparer la qualité de l'onde fournit par une éolienne dont on sait que la vitesse de rotation est variable selon la vitesse du vent et ou autre paramètre comme l'inclinaison des pale " je ne sais pas si c'est applicable aux éoliennes industrielle" contrairement au turbines qui selon moi offre

une forme d'onde sinusoïdale régulière offrant moins d'harmoniques, de transient, par conséquent une qualité de l'onde supérieur

4- En terminant car je suis très fatigué et de ce temps ci je couche dans mon véhicule éloigné en forêt pour régénérer mon corps, le temps de faire corriger ce problème qu'hydro Québec se défend en disant que ce n'est pas une plainte recevable en vertu des conditions de tarification et service il me demande de m'adresser en cours civile afin de régler au cas par cas. Comme je n'ai pas les moyens de me battre contre cette société d'état, pour cette raison je demande à mettre en place ou à prévoir une procédure équitable, dans le cas où il y aurait un litige entre le citoyen le promoteur et ou hydro Québec ou les 2 dans laquelle le citoyen aurait le choix de son avocat au frais du promoteur et hydro Québec.

Merci de me lire et je demande la permission de produire certain document demain je suis brulé.

Jean Gagnon

Membre de l'A-Droit Association en défense de droit santé Mental Chaudière Appalaches

Membre du Resq Rassemblement Électro Sensible Québec

Un Brin de conscience peut faire la différence pour un monde meilleur